DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL

Berne, le ler mai 1972.

p.B.15.21.F(3).-SI/bsy

Procès-verbal de l'entretien entre Monsieur le Conseiller fédéral Graber et Monsieur Maurice Schumann, Ministre français des Affaires Etrangères, au Quai d'Orsay, 13 avril 1972

(IIème partie)

Début des entretiens : 15 h. 30

I. Tour d'horizon :

A. Coopération politique en Europe - "Ostverträge" - RDA - Vietnam du Nord

M. Schumann

Après notre intéressante conversation de ce matin, nous abordons le deuxième groupe de questions, le chapitre consacré à la politique internationale. J'ai été vivement intéressé par ce que vous avez dit hier. Nos approches ne peuvent être les mêmes, mais nos points de vue sont souvent aussi proches l'un de l'autre que possible sur la plupart des questions.

Je vous écoute puisque vous êtes notre invité.

M. Graber

Je vais commencer par les problèmes de <u>la coopération politique en Europe</u>. Je le fais, car je n'aimerais pas que nos échanges de vues de ce matin vous donnent le sentiment que nous exagérons nos exigences et que notre humeur est négative sur le plan européen. J'espère beaucoup que les négociations que nous avons menées à Bruxelles jusqu'à ce jour auront donné l'impression que nous tenons à l'intégration européenne, dans la mesure où les impératifs politiques ne nous l'interdisent pas.



Nous sommes très intéressés par vos thèses concernant la construction politique de l'Europe. Nous prétendons les connaître assez bien, suffisamment en tous cas pour les juger - presque naturellement - assez proches des nôtres. Je crois qu'il y a quelque chose à tirer de l'expérience suisse. Nous avons fini par créer un équilibre entre des cultures, des langues, des confessions différentes. Nous avons fait cette démonstration et continuons à la faire, grâce à l'identité que nous reconnaissons, chez nous, à chacun. Nous savons qu'il faut reconnaître certaines vérités fondamentales. Nos dispositions d'esprit et de coeur n'ont pas changé à l'égard de l'Europe. Les quelques points d'accrochage, constatés ce matin, ne doivent pas fausser le climat d'amitié et de compréhension entre nous.

Cela dit, je me permets de vous poser une série de questions sur l'organisation politique de l'Europe.

- Quelles perspectives ouvrirait, selon vous, un échec éventuel de la politique de Brandt ? Serait-il de nature à remettre en cause l'ouverture à l'Est ?
- Quelles seraient les conséquences sur la politique soviétique ? Un échec de la Westpolitik de Brejnev pourrait-il entraîner sa chute ? Quelle serait la politique de rechange de Moscou ? Serait-ce un durcissement sous l'influence des militaires ?
 - Quelles en seraient les conséquences sur le déroulement des préparatifs en vue de la Conférence de sécurité européenne ?

J'ose dire, en passant, que si la Suisse est en faveur de la CES, c'est non seulement parce qu'elle est intéressée à la détente européenne, mais c'est dans la mesure où mon pays fait un effort en direction de l'Europe occidentale et, simultanément, entend développer une politique active en direction de l'autre Europe.

Concernant la collaboration politique entre les Dix de la CEE, je désirerai poser les questions suivantes :

- Quel est votre sentiment à propos de la création d'un secrétariat politique et à propos de son siège ?

- Quelles seraient ses fonctions, son rôle de coordination et jusqu'à quel degré ?
- Jouerait-il un rôle, par exemple, dans les préparatifs en vue de la Conférence de sécurité ?

M. Schumann

Je tiens à dire que la précision et la franchise me semblent de bon augure. Vous avez souligné, en termes excellents, les affinités électives.

Je suis convaincu que le rejet des traités de l'Allemagne avec l'URSS et la Pologne aurait des conséquences très graves. J'avais déjà cette opinion avant d'avoir lu la déclaration de Gromyko faite, procédure habituelle, devant les deux commissions des affaires étrangères du Parlement soviétique. Cela confirme en tous points ce que nous avons dit à M. Barzel. Les réticences de son parti pourraient, croit-il, améliorer les conditions de la négociation. · Actuellement, la perspective d'un vote négatif soulève en Allemagne autant de crainte que celle d'un vote positif. La tentative est donc d'ajourner et d'essayer de négocier selon le principe "nicht so". La République fédérale d'Allemagne est résignée à une coupure provisoire indéfiniment prolongée. Elle hésite à reconnaître les conséquences de la guerre. Tout est dans le prix. Le fait que deux Etats allemands à tout jamais séparés pourraient entrer à l'ONU provoque un effroi que l'on peut comprendre. Brandt a pratiqué la seule méthode possible, en promouvant entre les deux Allemagne un dialogue permanent en gardant en vue la réunification si la situation internationale le permet. Sa difficulté provient du fait qu'il ne peut exposer devant le Bundestag une pensée qui est une arrière-pensée. Les Français ne sont pas pressés d'assister à une réunification. Mais il y a l'engagement du Général de Gaulle qui, lors de la conférence franco-soviétique de 1966, a dit "qu'un peuple ne renonce pas éternellement à son unité".

who we entracted an repurpobation and along the work out to

convergence. Sur le pass de la procedure, e teau tribu aatisfalaant

son to fort you setteforemet, main utiles D'où l'Elecention de

Il y a aussi la responsabilité des Quatre pour Berlin et l'Allemagne, qui implique que leurs droits scient réaffirmés lors de l'entrée des deux Allemagne à l'ONU.

Les conséquences d'un vote négatif me paraissent évidentes :

- ou bien l'idée de tenir une conférence sur la sécurité est abandonnée;
- ou bien la réunion a lieu dans des conditions telles qu'au lieu d'aboutir à la détente, elle placerait la République fédérale et les Occidentaux dans une position délicate. Après cette première épreuve, l'URSS susciterait une épreuve décisive conduisant à la reconnaissance du statu quo européen et à l'esprit de revanche. C'est une alternative dangereuse.

Le ton de la campagne qui suivrait une dissolution du Bundestag ferait naître la crainte de voir réapparaître les vieux démons qui, en France, ont disparu.

Quant à la coopération politique (concertation), on peut dire qu'elle est née le 27 octobre 1970 (rapport de Luxembourg), mais à vrai dire, ce qu'il y a de plus utile, c'est ce qui l'a précédée, la conférence de La Haye. La coopération à Six, puis à Dix, avec les pays candidats ne soulève aucune difficulté. Les procédures ont fonctionné de manière satisfaisante. Il y a eu, dans les capitales, des réunions régulières des représentants diplomatiques des pays de la Communauté qui se concertent à propos des problèmes posés. Sur l'essentiel, c'est-à-dire l'élaboration de positions communes, c'est réussi. Nous avons voulu attaquer d'emblée les vrais problèmes :

- 1) Le Proche-Orient
- 2) La conférence sur la sécurité et la coopération en Europe.

Sur le Proche-Orient, les documents communs ne sont pas toujours le point de départ d'une action commune, mais les résultats ne sont pas négatifs et, en tout cas, pas nuls. A l'ONU, à New York, les travaux ont permis un rapprochement des points de vue et des votes convergents. Sur le plan de la procédure, c'est très satisfaisant, sur le fond peu satisfaisant, mais utile. D'où l'intention de franchir de nouveaux pas, en octobre.

Trois points figureront à l'ordre du jour de la conférence au sommet des Dix :

- 1) Rôle et responsabilité de la Communauté dans le monde
- 2) Union économique et monétaire; pierre de touche
 - 3) Renforcement des institutions. Représentation permanente à l'échelon des secrétaires d'Etat et création d'un secrétariat de caractère technique, infrastructure administrative distincte des institutions de la Communauté.

C'est pour cette raison que nous souhaitons qu'il soit à Paris.

La coopération politique ne s'inscrit pas dans le cadre du Traité de Rome. Si le secrétariat était à Paris, le caractère distinct de cette coopération serait souligné et il y aurait la possibilité d'une certaine concertation avec les pays qui ne peuvent être membres de la Communauté. Nous tenons toujours à la "corrélation obligatoire" avec la Communauté, mais en marge il pourrait y avoir concertation avec les pays qui ont des accords. Pourquoi la Suisse ne serait-elle pas l'objet de consultations du même ordre ? Il y a accord franco-allemand sur ce secrétariat, mais pas sur son implantation. Certains pays, dont le Danemark, sont favorables à Paris. La coopération politique est inévitable. Elle constitue une traduction politique de la réalité irréversible de la coopération économique.

Contrairement à ce que disent certains fantaisistes, il n'a jamais été question de conférer une portée militaire à la coopération politique. Certains estiment que l'Alliance Atlantique suffit. La coopération politique n'est donc pas et ne sera pas une collaboration militaire.

Quant aux relations Est-Ouest, la ratification des traités est capitale. Nous sommes d'avis de ne rien faire qui puisse compromettre ses chances. C'est pourquoi nous sommes allés très lentement à l'égard de la RDA notamment.

Totalement libre de ses actes et de ses décisions, la Suisse a conféré à sa démarche une prudence perceptible et louable.

M. Graber

Sur ce dernier point, tentons de nous imaginer ce qui se passerait après un échec de la "Ostpolitik" de M. Brandt. Il paraît vraisemblable que certains Etats scandinaves ne se retiendraient plus dans la question de la reconnaissance de la RDA.

Pour notre part, nous étions convenus avec la RFA qu'il serait sage d'attendre la fin 1970; ce délai a été, par la suite, sans cesse repoussé. Ce que nous vous proposons de faire est bien peu par rapport à ce que souhaite la RDA; je vois mal comment nous pourrions attendre beaucoup plus longtemps. Pour l'instant, nous sommes en position d'attente, mais il est vraisemblable que, dans l'hypothèse d'un échec des traités allemands, nous ne pourrions attendre plus longtemps pour faire ce petit pas en direction de la RDA. Le prix de l'attente pourrait être ...

M. Schumann

... capital. Les adversaires précipiteraient ce qu'ils veulent éviter. La défaite des traités serait leur défaite.

M. Graber

Une chose nous a beaucoup frappés; c'est l'intérêt considérable, manifesté par la Chine populaire à l'endroit des problèmes européens (CSE, CEE). Dans ce domaine, l'activité chinoise est frappante. Qu'en pensez-vous ?

M. Schumann

Nous avons des relations cordiales avec la Chine. Les Chinois ne manquent pas une occasion de se prononcer pour la CEE, contrepoids aux deux superpuissances. Ils se montrent plus discrets à propos de la Conférence sur la sécurité, parce qu'elle laisserait les mains plus libres à l'URSS pour monter la garde sur son flanc oriental.

J'aimerais vous demander :

1) Comment la Suisse voit-elle la Conférence sur la sécurité quant au fond ?

2) Comment voit-elle les problèmes asiatiques ?

Où en est-elle avec le Vietnam ? Vous nous aviez fait part de votre intention d'établir des relations de plus haut niveau avec Hanoi.

M. Graber

Notre reconnaissance du <u>Vietnam du Nord</u> a été accueillie naturellement avec faveur à Hanoi. Notre Ambassadeur à Colombo a reçu l'agrément rapidement. Mais depuis lors, c'est le silence du côté de Hanoi. Nous en ignorons les raisons, mais elles ne semblent pas se rapporter spécifiquement à notre pays.

M. Schumann

Les relations des pays scandinaves avec les Vietnam ne sont-elles pas les mêmes que les vôtres?

M. Graber

La Norvège et le Danemark sont dans la même situation d'attente. Selon les dernières nouvelles, l'Ambassadeur de Norvège vient de recevoir son visa pour le Vietnam du Nord, afin d'y présenter ses Lettres et le Danois devrait suivre. Notre Ambassadeur ne devrait pas tarder à faire de même, à la suite de ses collègues scandinaves.

M. Thalmann

Le Danemark a également accrédité un Ambassadeur à Saigon.

M. Graber

Nous n'avions pas de représentant à Hanoi, mais par contre un Consul général à Saigon. Après la reconnaissance du Vietnam du Nord, nous avons donc désigné un Ambassadeur non résident à Hanoi.

M. Schumann

La France assume une double présence par une délégation générale à Hanoi et un Consulat général à Saigon.

M. Graber

Dès que notre Ambassadeur aura présenté ses Lettres, nous installerons un Chargé d'affaires à Hanoi.

T accompanies seculidate out allegator andumot (5

B. Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CES)

M. Graber of Liberry Water brown in

Il y a divergence à propos de la substance de la conférence préparatoire; d'aucuns pensent que celle-ci pourrait creuser les problèmes de telle sorte, que la Conférence elle-même n'aurait plus qu'à ratifier. Quelles sont vos vues à ce propos ? La position de la Suisse n'a pas changé sur le fond. Si la CES a lieu, nous y participerons. Nous voulons y contribuer activement et positivement, d'où notre initiative concernant le règlement pacifique des différends. Au départ, nous avions mis l'accent sur les procédures d'arbitrage, mais à la lumière des résultats de nos récents contacts dans les capitales étrangères, nous sommes devenus plus réalistes. De sorte qu'en définitive, le projet suisse à l'étude insistera davantage sur les mécanismes de consultation et de médiation, auxquels il faudrait recourir avant qu'un conflit ne dégénère. Notre · ambition est donc plus modérée. Je ne cache pas mon étonnement à la lecture de l'article de M. Mossu dans "Le Figaro" du 11 avril 1972 qui fait état de la création de je ne sais quel Conseil de sécurité européen que la Suisse aurait proposé. Il n'y a rien de vrai dans tout cela; c'est de la pure fantasmagorie. Ce matin, "Le Figaro" a d'ailleurs procédé à une manière de repli tactique. L'ennui, c'est qu'un correspondant de la Radio suisse romande, L.A. Zbinden, correspondant à Paris, a repris à son compte la "nouvelle" de M. Mossu.

Comment envisagez-vous de traduire concrètement dans les faits l'idée qui vous est chère de la libéralisation des idées et des personnes ? Quant à nous, nous ne pensons pas à l'UNESCO mais éventuellement aux Commissions nationales de cette organisation qui pourraient, le cas échéant, jouer un certain rôle.

M. Schumann

A propos de la préparation de la conférence, il y a un vocabulaire technique qui dissimule des réserves. Il faut obtenir d'abord des garanties d'une adhésion franche, sans réticence et sans arrièrepensée. Nous sommes favorables à ce que nous avons appelé la "préparation bilatérale multiple". Nous allons très vite et très fort dans la voie européenne. Il est capital que la détente européenne procède du même rythme. Il est donc capital qu'il y ait parallélisme entre préparation de la Conférence européenne sur la sécurité et l'élargissement de la Communauté. Faute de quoi un élément de déséquilibre serait introduit dans la politique. S'il ne tenait qu'à nous, la conférence pourrait avoir lieu en 1972. Il y a un point de rapprochement avec la Suisse : pas de conférence des blocs. Nous sommes donc hostiles à l'idée de confier la préparation de la conférence à trois groupes : occidentaux, orientaux et neutres. De son côté, la Suisse est hostile à tous les blocs, même à un bloc de neutres et elle refuse une "réduction équilibrée des forces".

C'est donc un deuxième point de rencontre d'où en découle un troisième, concernant la libre circulation des idées et des personnes, qui doit permettre aux identités nationales de se dégager pas à pas, dans le respect des idéologies et des alliances. Les Roumains et les Yougoslaves sont au moins aussi favorables, pour ne pas dire plus. Les Soviétiques demeurent un peu plus méfiants. Comme vous, nous ne songeons pas à l'UNESCO. La finalité de la Conférence doit être une ouverture progressive des fenêtres, qui mène à une contagion de la liberté, au refus de toute forme de tutelle. A l'époque où Ehrenbourg publiait "Le grand dégel", j'étais invité par des étudiants français à l'Université de Moscou. J'ai été frappé par la fierté des jeunes Russes, leur soif d'ouverture, leurs questions sur l'Occident. Nous n'avons rien à craindre d'une augmentation de ces échanges, à la différence des Russes, et notamment de l'énoncé du 13ème et dernier point des principes de la coopération : développement des échanges de personnes, des échanges culturels. Il y aura à la conférence une collaboration franco-suisse très fructueuse.

Faut-il que sorte de la conférence un organisme permanent ? Nous nous déterminerons en temps utile. Nous verrons s'il y a lieu. S'il y avait décision favorable, il nous paraîtrait que l'idée suisse est très bonne. La France croit que la conciliation organisée sur le plan européen mérite d'être creusée. Elle lui paraît meilleure que celle d'un secrétariat permanent, artificiel et vain. Nous nous suivons donc dans votre direction de recherche.

M. Graber distributed dis v. It am includes probe the IE . empty of

Puis-je vous rappeler une question de tout à l'heure : comment devrait se dérouler la phase préparatoire de la CES. La conférence préparatoire devrait-elle déjà aborder les problèmes de fond ?

M. Schumann

Nous ne sommes pas favorables à une conférence préparatoire, mais à un "salon d'Helsinki" de tous les chefs de mission. D'où le choix de la Finlande où les deux Allemagne ont des représentants sur un pied d'égalité. Nous pensons que la préparation devrait être suffisamment poussée pour ne pas se réunir pour un constat d'échec. Après le "salon d'Helsinki", nous voyons une conférence des ministres des affaires étrangères qui siégerait huit jours au minimum. Il y aurait trois commissions :

- 1) sécurité og an mog safansoval teman salos es mos savalegnos
- 2) coopération économique
- 3) autres formes de coopération

Une nouvelle réunion tirerait la conclusion des travaux et examinerait s'il y a lieu de se donner un temps de réflexion ou s'il existe déjà des possibilités de mise en place de procédures.

M. de Beaumarchais

En ce qui concerne la phase multilatérale, les Six et même les Dix sont d'accord. Les alliés américains aimeraient que la phase préparatoire aille plus au fond des problèmes.

Sidos al 6 ettos (III. sleturilos teamados est le envoyag

C. Inde/Pakistan - Indochine - USA/URSS

M. Graber asseq of alabas fighters as the chall be adopted with

Vous avez eu la gentillesse de nous interroger sur nos vues concernant l'évolution dans le <u>sous-continent indien</u>. Ce que nous constatons, c'est la volonté assez claire de l'Inde de sauvegarder son indépendance; elle n'entend pas tomber sous la dépendance de la puissance qui l'a aidée et désire rétablir des relations correctes avec le Pakistan.

Nous suivons avec réelle anxiété les affaires du <u>Vietnam</u>. Nous n'avons guère de moyens de juger les perspectives militaires de la situation. L'imminence de la visite Nixon à Moscou et le voyage du président américain à Pékin auraient-ils incité le Vietnam du Nord à passer à l'attaque ? Nous savons, comme vous, que les 4/5 de l'appui en armes et logistique proviennent de l'URSS.

M. Schumann

La position française ressemble à celle de la Suisse. Elle est animée par des préoccupations humanitaires. La semaine dernière, le Secrétaire général des Nations Unies se trouvait à Paris. Je lui disais : Nous sommes dans l'impasse, Mme Gandhi propose à Bhutto des conversations bilatérales. Bhutto répond : Commencez par libérer les prisonniers, en appliquant l'art. 118 de la Convention de Genève. Ce à quoi l'Inde rétorque que cela ne la regarde pas, mais le Bangla Desh. Or, selon le premier ambassadeur du Bangla Desh en France, parmi les prisonniers, 15'000 sont considérés comme criminels de guerre. Cela constitue un grand obstacle pour Bhutto. J'ai dit à Waldheim de tâcher de dissocier les deux négociations : politique, entre Gandhi et Bhutto d'une part, tandis que, d'autre part, le problème des prisonniers serait confié au CICR, sous l'égide de 1'ONU. Ainsi, sans confusion, des actions parallèles pourraientelles avoir lieu. Waldheim a chargé son représentant Giucciardi de contacts entre le CICR et l'ONU et les représentants au siège européen de l'Inde et du Pakistan. C'est là le type même des "idées suisses et vous ne seriez pas dépourvus de moyens pour en assurer le succès.

Sur le Vietnam, le sentiment est que l'URSS n'a pas découragé l'offensive, mais qu'elle ne l'a pas non plus appuyée à fond. Comme pour l'Egypte et l'Inde, il s'est agi à la fois de pousser et de retenir, "Donner et retenir vaut". Quant aux motivations des Nords-Vietnamiens, il nous paraît qu'elles consistent à obtenir la libération d'une partie du Sud-Vietnam pour y établir la capitale (du GRP). Il s'agit de descendre une deuxième ligne au sud du 16ème parallèle.

A propos de la visite à Moscou de Nixon, celui-ci parlera d'indivisibilité de la détente. Partout où l'un se trouve, l'autre doit être. A une confrontation générale doit correspondre une concertation générale.

M. Graber and the state of the season and the state of th

Il vous intéressera sans doute d'apprendre que l'Ambassadeur Keller vient de rentrer d'une mission à Islamabad et à La Nouvelle-Delhi. Je me permets de lui passer la parole.

M. Keller

Le Conseil fédéral m'a, en effet, chargé - voilà trois semaines - de me rendre successivement au Pakistan et en Inde pour faire le point au sommet, sur l'exercice de notre double mandat de protection des intérêts pakistanais en Inde et indiens au Pakistan. Il s'agissait de considérer ce double mandat sous l'angle de son élargissement et de son approfondissement, pour reprendre, M. le Ministre, des notions qui vous sont chères.

Vous savez que le Pakistan a eu recours, ces derniers temps, à plusieurs intermédiaires (Mme Bandaraneike, les Soviétiques, les Britanniques, etc.). J'ai attiré l'attention de nos interlocuteurs pakistanais - du Président Bhutto en particulier - sur les possibilités inexploitées qu'une puissance protectrice pourrait offrir dans l'établissement de contacts, surtout lorsqu'un même pays représente les intérêts réciproques. Le Président Bhutto m'a tenu des propos qu'il destinait à Mme Gandhi, à savoir son désir d'une réunion indo-pakistanaise au sommet. Il a ajouté que la question des

prisonniers de guerre le gênait beaucoup. A ma demande, les propos de M. Bhutto furent consignés par écrit. Aussi avais-je un texte pakistanais authentique - le premier depuis l'ouverture des hostilités - à remettre à Mme Gandhi.

Au cours de mon entretien avec le Premier Ministre de l'Inde, j'ai recueilli le sentiment que le gouvernement indien faisait preuve de prudence quant aux intermédiaires possibles. A propos de ma mission, le terme d'"honnête courtier" a été employé côté indien. Toujours est-il que Mme Gandhi m'a confié un pli signé de sa main à l'intention de M. Bhutto. Sur la foi même des Indiens, ce fut là le premier contact que La Nouvelle Delhi établissait avec Islamabad. Le message de Mme Gandhi visait à mettre sur pied une rencontre au niveau des hauts fonctionnaires pour déblayer le terrair. A son tour, M. Bhutto a fait tenir sa réponse à l'Inde.

De part et d'autre, il y a des faucons et des colombes. Les faucons pakistanais estiment que l'Inde n'a jamais pardonné la victoire de leur pays lors du partage et qu'elle désire en finir une fois pour toute avec le Pakistan. D'après eux, l'idée du "joint command" n'avait d'autre but que d'associer les guérilleros bengalis à la victoire, de leur donner un sentiment de vainqueurs. En se refusant de reconnaître le Bangla Desh, M. Bhutto s'assure la solidarité du bloc musulman. Il sait qu'aussi longtemps qu'il ne procédera pas à cette reconnaissance, la Chine - sur laquelle il a misé - ne reconnaîtra pas non plus le Bangla Desh.

L'Inde compte également ses faucons et ses colombes. Mme Gandhi m'a assuré d'une chose : il faut que le Pakistan se défasse de sa hantise d'un anéantissement par l'Inde. Quant aux prisonniers de guerre, l'Inde ne rejette pas ses responsabilités découlant des Conventions de Genève de 1949. Elle ne nie pas qu'elle devrait libérer ses prisonniers; mais elle craint qu'en offrant la liberté à quelque 93'000 soldats, elle alimente l'esprit de revanche du Pakistan. A quoi le Pakistan rétorque que l'Inde, en gardant les prisonniers, s'aliénerait l'opinion mondiale tout entière.

Je ne puis rien vous rapporter du Bangla Desh, car les circonstances de ma mission ne m'ont pas permis de me rendre à Dacca.

M. Schumann

remercie l'Ambassadeur Keller et demande de relever ce qu'il a dit lui-même de ses contacts avec le Secrétaire général des Nations Unies.

II. Questions bilatérales

M. Schumann

Je pense que nous pouvons passer maintenant aux questions bilatérales.

A propos de l'établissement des Français en Suisse, les mesures de limitation des étrangers prises par la Suisse ne sont pas compatibles avec le Traité d'établissement de 1882. Nous voulons éviter de prendre des mesures de rétorsion qui nous conduiraient à une situation que nous ne voulons pas. Je veux attirer votre attention sur notre souhait de voir adapter ces mesures à la situation des Français. Pour vous, cette question ne constitue pas un problème grave.

A propos des corrections à apporter à la réglementation de la <u>pêche</u> dans le <u>Doubs</u>, il existe un projet de 1969 qui s'appliquerait au <u>Doubs dit français et au Doubs dit suisse. Qu'en est-il?</u>

M. Graber

- Nous allons sans tarder nous inquiéter du problème des autorisations de séjour et des permis de travail à des ressortissants français.
- 2. Quant à la question de la pêche dans le Doubs, je puis vous dire que l'application de l'accord franco-suisse du 4 décembre 1957 concernant la pêche dans les eaux limitrophes du Doubs a soulevé des objections de la part des autorités compétentes des cantons de Berne et de Neuchâtel. Il a donc été convenu, en 1969, avec votre Ministère, de conclure une nouvelle convention en vue de régler cette question d'une manière plus satisfaisante. Les auto-

rités françaises ont établi un projet d'accord qui a été soumis en juillet 1970 aux autorités cantonales intéressées. Un contreprojet d'accord sera remis prochainement au Quai d'Orsay.

Les difficultés que soulève cette question proviennent en particulier du fait que, le long de la frontière avec le canton de Berne, la rivière est entièrement française. Le Département politique a, dès lors, proposé à votre Ministère de modifier la frontière afin que le tracé soit situé sur la ligne médiane du cours d'eau; nous attendons votre réponse à ce sujet.

Puis-je, à mon tour, saisir cette occasion pour vous rappeler deux affaires en suspens ?

- a) La première concerne les <u>assurances sociales</u>: Vous vous souviendrez qu'en septembre dernier, nous avions abordé cette question
 d'une révision de la Convention franco-suisse de 1949. Notre
 office des assurances sociales a fait parvenir à votre Ministère
 de la Santé publique, en septembre 1969, un avant-projet suisse de
 convention. Depuis lors, nous attendons l'avant-projet français.
 A plusieurs reprises, nous avons réitéré notre désir que votre
 avant-projet nous scit remis dans les meilleurs délais afin que
 des négociations puissent s'ouvrir le plus rapidement possible
- b) La seconde affaire que je qualifierais de franco-française est celle de l'indemnisation des ressortissants suisses, victimes
 des évènements d'Algérie. Elle est en suspens depuis de très
 nombreuses années. Votre Ministère a fait preuve de compréhension
 à l'égard de nos revendications mais s'est heurté à la réticence
 du Ministère des Finances. Votre Ministère avait proposé que des
 pourparlers aient lieu, auxquels seraient associés nos deux
 Ministères intéressés et des délégués suisses. A ce jour, il n'a
 pas été possible d'organiser une telle réunion. Nous avons saisi
 le gouvernement français d'une demande d'indemnisation conformément au droit international. L'examen de cette demande est devenu
 d'autant plus urgent que les lésés suisses sont exclus même des
 prestations que la législation française prévoit en faveur des
 sinistrés de nationalité française. Nous restons persuadés que le

problème pourrait être réglé au cours des conversations envisagées, qui devraient aboutir au versement d'une somme forfaitaire à répartir entre les intéressés par les autorités suisses.

M. Schumann

A propos du traité d'établissement, je vous remercie de bien vouloir vous en occuper. Ce que nous voulons éviter, ce sont des mesures de rétorsion.

Concernant les assurances sociales, vous êtes au bout de votre patience. Nous serons, en effet, en mesure de négocier prochainement et vous proposerons la période du 15 au 20 mai, soit à Paris, soit à Berne. L'avant-projet suisse est accepté comme base de discussion. Nous nous réservons de lui apporter des amendements, mais pas de déposer de contre-projet.

Quant à l'indemnisation des Suisses d'Algérie, c'est, en effet, un problème franco-français et une affaire juridique complexe. La base juridique est contestée et la France n'a accordé à aucun pays ce qui est demandé par le gouvernement helvétique. J'ai obtenu une reprise de l'examen de cette affaire et je serai probablement en mesure de donner une réponse définitive.

Il y a encore un autre problème dont je vous parlerai ce soir.

M. Graber .- In address the control of the control

remercie le Ministre Schumann de sa réponse concernant le problème des assurances sociales.

Ce matin, nous nous sommes efforcés de nous limiter à l'essentiel, c'est-à-dire aux principaux problèmes encore en suspens à Bruxelles, en laissant tout le champ des convergences de côté. Je le répète, afin que vous ne pensiez pas que nous n'attachons pas d'importance aux affaires de l'intégration qui n'ont pas été évoquées et qui marchent bien.

J'aimerais vous réitérer mes remerciements pour les entretiens très

Thistell de mationalité française, Hous restons parsuadés que

fructueux que nous avons eus avec vous et la délégation française aujourd'hui.

Fin des entretiens : 17.30 h.

(Fin de la seconde partie)

* * *